

Rubrique: Décisions, avis judiciaires et citations
Sous-rubrique: Application des peines et mesures
Date de publication: KABVS 27.07.2026
Visible par le public jusqu'au: 27.09.2026
Numéro de publication: GE-VS25-0000008235

Entité de publication

Canton du Valais - Service de l'application des peines et mesures, Kanton Wallis - Dienststelle für den Straf- und Massnahmenvollzug, Place de la Planta 3, 1950 Sion

Exécution d'une peine – Alexandre François SARRASIN

Personne condamnée

Monsieur Alexandre François SARRASIN
Lieu d'origine: Orsières et St-Maurice
Nationalité: Suisse
Date de naissance: 29.09.1995
Domicile: Résidence inconnue

Contenu de la décision

A vous, M. Alexandre François SARRASIN, de Fabrice Jean Sarrasin et de Jannique Mireille Glassey, né le 29.09.1995 à Martigny, originaire d'Orsières et St-Maurice, actuellement sans domicile, ni lieu de séjour, ni mandataire connus en Suisse, condamné par ordonnance pénale du 18.03.2026, à une sanction pécuniaire de Fr. 300.-, l'autorité chargée du recouvrement des sanctions pécuniaires vous fixe un **délai échéant au 1er septembre 2026** pour vous acquitter du montant dû à la Banque Cantonale du Valais, 1951 Sion, IBAN CH49 0076 5000 T010 0900 1, bénéficiaire Etat du Valais, Palais du Gouvernement, 1950 Sion, à mentionner obligatoirement facture **No 6900.075835.0003**. Passé ce délai et faute de paiement, votre incarcération sera ordonnée.

Point de contact

Office des sanctions et des mesures d'accompagnement
Avenue de la Gare 39
1950 Sion

OSAMA-MILIEUOVERT@admin.vs.ch

+41.27.606.50.76

réf. 2026/5656a - 6900.075835.0003

Délai

Expiration du délai: 01.09.2026